

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de partenariat avec l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie pour l'organisation du premier Hackathon de Nouvelle-Calédonie et de la conférence Smart-Day

P. J. : 1 projet de délibération

Dans l'optique de concourir à améliorer l'attractivité de la Ville et l'accès à l'information par tous, l'exécutif municipal s'est engagé à faire bénéficier ses administrés des progrès numériques au service de la qualité de la vie, du mieux vivre ensemble et des relations avec les services de la Ville.

L'association Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (ONNC) a pour mission d'accompagner les acteurs territoriaux dans le domaine du développement des technologies de l'information et de la communication.

Compte tenu de leur objectif commun, la Ville de Nouméa et l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie ont souhaité mettre en place un partenariat pour l'organisation du premier Hackathon de Nouvelle-Calédonie et de la conférence Smart-Day.

L'organisation de ce premier Hackathon de Nouvelle-Calédonie est portée par l'association, représentée par ses 7 administrateurs (AXIANS, OPT-NC, OPTIMUM, LAGOON, UNC, la province des Iles, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) et rejoint par d'autres partenaires tels que la SECAL, ENERCAL, EEC-ENGIE, ou encore la Caisse des Dépôts.

Le Hackathon est un événement numérique par lequel un groupe de développeurs informatiques volontaires se réunit dans une ambiance conviviale afin de relever des défis de conceptualisation (produits, services) sur un temps limité pour produire un prototype d'application informatique.

Sur le thème «Smart Life, rendons-nous la vie plus intelligente !», ce premier Hackathon calédonien aura lieu les 24, 25 et 26 novembre 2017 à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Dans la continuité de ce projet s'inscrit la troisième édition de la conférence Smart-Day prévue le vendredi 1er Décembre 2017 à l'UNC. Cette conférence réunit les professionnels de l'aménagement numérique et pour cette année aura pour thématiques les «territoires connectés et durables».

Les projets du Hackathon plébiscités par le jury se verront valorisés et primés lors de cette conférence Smart-Day.

Il est donc proposé au conseil municipal d'une part, d'autoriser le versement d'une subvention de 500.000 F/CFP à l'association Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie et, d'autre part, d'habiliter le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation du premier Hackathon de Nouvelle-Calédonie et de la conférence Smart Day.

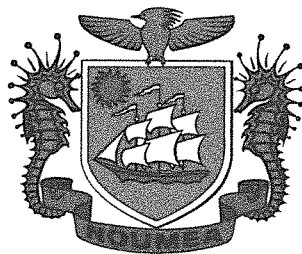
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 DEC. 2017 à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	35	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
			M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants (9 procurations)	:	44	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Francine BEYNEY
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/1026
autorisant le versement d'une subvention à l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie pour
l'organisation du premier Hackathon de Nouvelle-Calédonie et de la conférence Smart Day et
habilitant le maire à signer la convention de partenariat correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/783 du 20 novembre 2017,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sur les crédits de droit commun, est autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 500.000 F/CFP à l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie pour l'organisation du premier Hackathon de Nouvelle-Calédonie et de la conférence Smart Day.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie une convention de partenariat afférente.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'intéressée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 DEC. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 DEC. 2017**

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 1
SG (REFERENT NUME.)	- 1
D.S.I.	- 1
OBSERVATOIRE	
NUMERIQUE NC	- 1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **15 DEC. 2017**
au Commissaire Délégué
et notifié le **15 JAN. 2018**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances